

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2024/002

SEANCE DU 27 FEVRIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28

Date de la Convocation

20/02/24

Date d'Affichage

05/03/24

Objet de la Délibération

Communauté de Communes du Grand
Ouest Toulousain / Approbation du
pacte financier et fiscal

L' an deux mille vingt-quatre , le vingt-sept février , à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Médiathèque municipale , sous la présidence de M. Christophe Tountevich, Maire.

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, SUC, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, RECH, MARC, EVEN, RANCHET, DASSENOY, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE, MONFRAIX, CHONG KEE, SANDOVAL, DESCHAMPS.

Absents : Mme LERROUX

Mme GARCIA procuration à Mme DASSENOY

Mme FIERLEJ procuration à M. JUMEL

M. GOMES procuration à M. TOUNTEVICH

M. PANAVILLE procuration à Mme TRIAES

M. SARICA procuration à Mme VITRICE

Mme PERSYN procuration à Mme RANCHET

Secrétaire : Mme PADRA **Secrétaire :** Mme PADRA

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment les articles L.5211-28 et suivants,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies-C,

Vu la délibération n° 2023_255 du Conseil Communautaire du 30 novembre 2023 portant approbation du pacte financier et fiscal,

Vu le pacte financier et fiscal du Grand Ouest Toulousain,

Exposé des motifs :

Par délibération du 30 novembre dernier, la Communauté de Communes a approuvé son pacte financier et fiscal. Ce document est un instrument privilégié pour traduire financièrement les priorités stratégiques du territoire et la solidarité intercommunale. C'est un outil qui lie les communes et leur intercommunalité sur le plan politique et permet de traduire les principales orientations en matière d'engagements financiers, de projets et de solidarité.

En dressant l'état des lieux des relations financières entre la communauté de communes et ses communes membres, il permet notamment de donner les principes qui régissent ces relations et de les décliner en règles tout en laissant de la souplesse dans leur mise en œuvre.

De ce fait, du fait de la transparence et l'objectivité qu'il permet, il renforce l'identité communautaire et contribue au bon fonctionnement du Grand Ouest Toulousain et de ses communes.

.../...

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le

ID : 031-213101884-20240227-2024002-DE



suite)

(délibération N°2024/002

Aussi, bien que la communauté de communes n'y soit pas tenue, il est apparu pertinent d'établir un Pacte Fiscal et Financier entre la communauté de communes et ses communes membres.

Le pacte financier et fiscal du Grand Ouest Toulousain a été construit pour répondre à quatre objectifs

1. Accompagner la mise en œuvre du projet de territoire autour des 3 axes élaborés actés en début de mandat et notamment son action en faveur de la transition écologique
2. Assurer à la communauté de communes les moyens d'assumer ses compétences
3. Clarifier les relations financières et fiscales entre la communauté et ses communes membres
4. Elaborer un accord-cadre sur des principes de solidarité et d'équilibres financiers et fiscaux.

Son plan de neuf actions s'organise autour des trois axes suivants :

- Piloter les ressources à la communauté de communes afin de lui assurer les compétences transférées et sa politique d'investissement
- Utiliser la fiscalité comme outil de politique publique en faveur de la transition écologique
- Soutenir les actions communales s'intégrant dans un schéma communautaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce pacte financier et fiscal.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le pacte financier et fiscal du Grand Ouest Toulousain.
- Dit que cette délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et au Grand Ouest Toulousain.

La secrétaire de séance
Claudie Padra

Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,
Christophe Tountevich

